



RETRAITE PAR POINTS **NON ! RETRAIT DU PROJET !**

Les syndicats avaient raison, Édouard Philippe a confirmé ce qu'ils dénoncent depuis plusieurs mois :

- **La mise en place du système universel par points**, c'est la mort de la solidarité, l'individualisation, la fin de la répartition. Ce système imposé devrait entrer en vigueur bien avant la date annoncée de 2025. En effet, les jeunes nés à partir de 2004, qui souffleront leurs 18 bougies en 2022, cotiseront directement pour la retraite par points. Cette génération sera « *la première à intégrer le système universel de retraite* » qui débutera donc en 2022, a fait savoir Édouard Philippe.

- **Une baisse des pensions** (voir ci-dessous) : Concernant la valeur du point, Édouard Philippe a assuré que sa valeur ne baisserait pas et serait garantie par "une règle d'or". La revalorisation des points s'effectuera « *selon les salaires moyens* » et non plus sur l'inflation, et sa valeur sera fixée par « *les partenaires sociaux* ». Une autre règle d'or établira toutefois l'obligation pour le système universel d'être à l'équilibre par période de cinq ans sans oublier l'obligation des 14 % du PIB. L'organisme paritaire chargé de la gouvernance devra donc jouer sur d'autres paramètres que la valeur du point pour équilibrer les comptes (et notamment l'âge d'équilibre...).

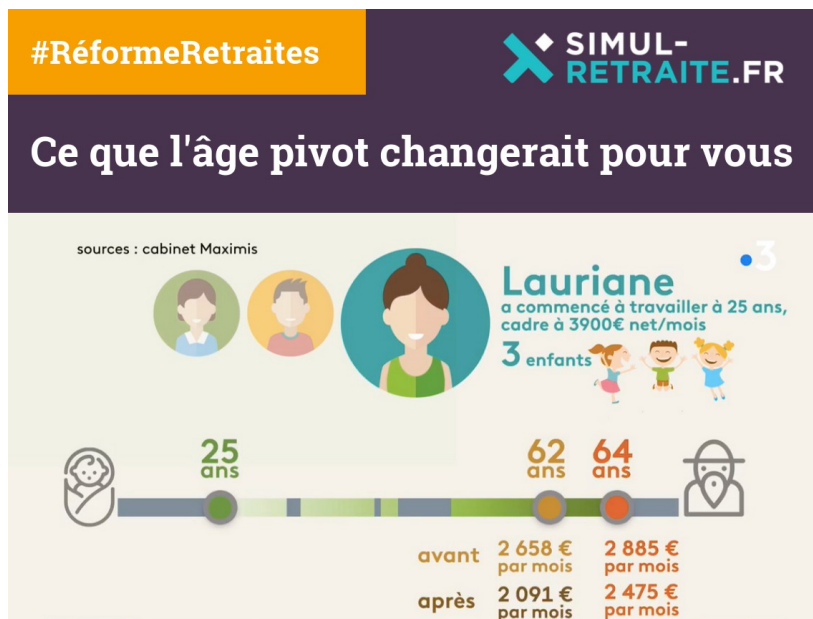
- **Un allongement de la durée de cotisation**. Il faudra travailler plus longtemps, avec un âge pivot à 64 ans pour ne pas subir de décote, mais surtout pour avoir une pension décente. « *La loi fixera, à compter du 1er janvier 2022, un âge d'équilibre à 62 ans et 4 mois, qui augmentera ensuite de 4 mois par an pour rejoindre progressivement l'âge d'équilibre du futur système, soit 64 ans en 2027* », a précisé le chef du gouvernement.

CONCLUSION : c'est l'ensemble du monde du travail qui sera touché par un âge pivot à 64 ans et par le système de bonus/malus afférent.

- **Sacrifice des générations futures** : Les Français nés avant 1975 « *ne seront pas concernés* » par la réforme des retraites. Pour les autres (ceux nés entre 1975 et 2003 inclus), la transition sera « *progressive : toute la partie de carrière effectuée jusqu'en 2025 donnera lieu à une retraite calculée sur les anciennes règles* » et « *seules les années travaillées à partir de 2025 seront régies par le système universel* »

- **Absolument rien pour les femmes en termes d'égalité salariale** : « *Chaque naissance intervenue après l'entrée en vigueur du système universel de retraite donnera lieu à l'attribution d'une majoration de 5% des points acquis par les assurés au moment du départ à la retraite et d'un supplément de 2% de plus pour les familles de trois enfants et plus* », a-t-il déclaré. « *Les parents pourront choisir celui à qui cette majoration est attribuée ou décider d'un partage de la majoration. À défaut, ces droits seront automatiquement attribués à la mère* ».

SIMULATIONS DE RETRAITES AVANT ET APRÈS LA RÉFORME MACRON



Parce que la production de richesses en France permet de financer et d'améliorer notre système de retraite, nous revendiquons :

- Une pension minimum à 1 800 euros et 75 % calculés sur les 6 derniers mois dans le public et les 10 meilleures années dans le privé ;
- Un départ à 60 ans pour tous avec un départ anticipé à 55 ans et 50 ans pour les métiers pénibles et la catégorie active ;
- Une amélioration et une consolidation de nos retraites, avec le maintien des régimes existants, notamment le Code des pensions civiles et militaires et la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, ce qui passe par le retrait du projet gouvernemental ;
- La création d'emplois dans la fonction publique ;
- Le maintien de la catégorie active pour tenir compte des spécificités dans les trois versants de la fonction publique et une meilleure prise en compte de toutes les formes de pénibilité ;
- Des augmentations générales de salaire avec, en particulier, une revalorisation immédiate du point d'indice et l'attribution de points d'indice supplémentaire de manière uniforme ;
- La création d'emplois dans la fonction publique ;
- L'égalité professionnelle femme homme ;
- La fin des exonérations de cotisations ;
- Le renforcement du Statut Général, garantie pour le citoyen d'un service public neutre et impartial et, par voie de conséquence, l'abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction publique ;

**Le système de retraite par points voulu par Macron
c'est travailler plus longtemps pour gagner moins !**

C'est pourquoi nous vous appelons à continuer à vous mobiliser massivement par la grève et la participation aux manifestations, notamment lors des temps forts, le mardi 17 décembre.

**OUI, NOUS POUVONS GAGNER TOUS ENSEMBLE !
TOUS EN GREVE LE 17 DECEMBRE 2019
RASSEMBLEMENT 10H00 GARE THIERS A NICE**